

## DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 16 décembre 2022 :

**Présents :** GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, JOUIN Nicolas, DELHOMME Baptiste, ROCHIGNEUX Didier, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François, GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude.

**Absents excusés :** SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GARIN Maximilien (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

**Absente :** COMBE Emilie

**Secrétaire de séance :** Baptiste DELHOMME

**Objet :** *Décision modificative n° 7 Budget général*

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits liés à l'achat de 2 serrures avec badges électroniques pour les bâtiments de la mairie et du local Garenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2022:

**Section d'investissement**

Dépense

cpté 2111 (terrains nus) - 2 746 €

Dépense

cpté 2188 (autres immo corporelles) + 2 746 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,

le 16 décembre 2022

Le Maire

Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance

Baptiste DELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20221216-2022-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022